

# Les règles de vie

La structure est avant tout un lieu d'apprentissage et d'expérimentation à la démocratie. L'équipe pédagogique travaille en ce sens, c'est pourquoi ces règles sont rédigées et élaborées avec les jeunes.

Celles-ci peuvent être modifiées et améliorées par les jeunes à tout moment, après concertation et acceptation de l'équipe d'animation.

## Les règles de vie sont établies au nom de :

- ☉ La sécurité et du respect des individus, des locaux et du matériel.
- ☉ Les lois officielles régissant la vie en société.
- ☉ Des orientations éducatives de la Communauté de Communes Dronne et Belle et du projet pédagogique de l'Accueil Jeunes.

## Les fondamentales :

### ☉ **Le respect – savoir-vivre**

- ☞ Se montrer tolérant et respectueux, envers l'ensemble des personnes fréquentant l'Accueil Jeunes.
- ☞ Etre franc et respectueux dans la relation avec les animateurs de l'Accueil Jeunes.
- ☞ Les comportements grossiers, vulgaires, égoïstes et perturbateurs ne peuvent être acceptés car ils sont totalement incompatibles avec une vie en collectivité harmonieuse.

### ☉ **Le portable**

Présent maintenant dans la vie de tous les jours, le téléphone portable doit être réglementé car il est souvent source de **discordes**, de **désagrément** et **d'isolement**.

- ☞ L'équipe pédagogique tolère la présence du téléphone portable au sein de l'Accueils Jeunes.

Néanmoins, nous avons choisi d'interdire son utilisation pendant les activités. Une boîte à portable sera mise à disposition des jeunes dès leur arrivée.

Un créneau d'utilisation sera mis en place sur les temps libre après les repas et à la fin des activités. Tout dépassement des créneaux pourra engendrer des sanctions pouvant aller jusqu'à l'interdiction du portable du jeune concerné.

- ☞ De plus, pour des raisons pédagogiques et pour la qualité de vie de tout le monde, nous refusons les téléphones portables lors des mini séjours ou séjours.

### ☉ **Les relations intimes entre adolescents**

- ☞ Les relations sexuelles entre adolescents (consenties et non-consenties), quelles qu'en soient leurs formes sont interdites.

Nous ne pourrons et ne saurons donc les accepter.

## Les non-négociables :

### 🕒 **La consommation de tabac**

- ☞ Il est interdit de fumer dans tous les lieux publics, dans toutes les structures mises en place lors des activités et lors des déplacements. (Conformément à la législation jeunesse et sport et à la loi en vigueur)

### 🕒 **La drogue, l'alcool et autres produits illicites**

- ☞ La détention, la consommation et la vente sont absolument proscrits. (Conformément à la législation jeunesse et sport et à la loi en vigueur)

### 🕒 **Le vol**

- ☞ Le vol à l'intérieur du groupe, au sein de l'Accueil Jeunes, dans un commerce, ou tout autre lieu public, n'est pas acceptable (Conformément à la législation jeunesse et sport et à la loi en vigueur).

*Si un vol a lieu dans le cadre d'un déplacement et que l'intervention de la force publique, de la justice entraîne une « immobilisation du jeune », la mise en œuvre de son retour et son rapatriement sont à la charge de la famille. En aucune manière, le groupe serait immobilisé par la faute d'un élément perturbateur.*

*En aucune manière, l'équipe d'animation ne pourra en être tenue responsable.*

### 🕒 **Le respect des biens communs**

- ☞ Le respect du matériel mis à disposition par l'Accueil Jeunes est de rigueur. Pour toutes dégradations ou pertes volontaires, le jeune et/ou ses représentants légaux se doivent de le remplacer.
- ☞ Il en va de même pour les locaux et leur environnement (pas de pollution, pas de graffitis, etc.)

**L'équipe pédagogique de l'Accueil Jeunes se réservent le droit de ne pas accepter ou de renvoyer les jeunes ne respectant pas cet endroit et d'en informer les représentants légaux.**

## En intégrant l'Accueil Jeunes, tu t'engages à :

### Les préférables :

- ☞ Ranger et laver le matériel utilisé
- ☞ Demander aux animateurs avant de se servir : de nourriture et du matériel pédagogique
- ☞ Être force de proposition et être actif dans la vie de l'Accueil Jeunes, c'est aussi votre deuxième maison !!!
- ☞ Positionnez-vous, choisissez et organisez les sorties, les séjours, les activités et les projets. Soyez acteurs de vos loisirs.
- ☞ Respecter les autres jeunes, les équipes d'animateurs, son entourage (matériel, véhicule, les locaux, espaces verts) ;
- ☞ Ne pas avoir de comportement violent et ne pas user de vocabulaire grossier ou indécent;
- ☞ Ne pas mettre la musique trop forte ;
- ☞ Remettre les jeux, coussins, objets... à leur place après utilisation ;
- ☞ Respecter les règles d'hygiène, il y a de nombreuses poubelles !!
- ☞ Ne pas utiliser Internet sans accord de l'équipe pédagogique ;
- ☞ Ne pas jouer au ballon dans les locaux.
- ☞ Informer une personne de l'encadrement en cas de détérioration du matériel et des locaux (l'erreur est humaine);
- ☞ Le jeune s'engage à chaque entrée et sortie à inscrire son nom, prénom, heure d'entrée et de sortie. Une fois sortie du centre le jeune, lorsque nous sommes en accueil libre, n'est plus sous la responsabilité de l'équipe d'encadrement ;
- ☞ Ne pas voler l'Accueil Jeunes et les autres sous peine d'expulsion ;

**En vertu de notre rôle de protection des mineurs, nous ne pourrions pas accepter la consommation de cigarettes, d'alcool, de produits stupéfiants, ainsi que le vol ou le deal de ces produits. Tout jeune possédant ces produits ou venant à ne pas respecter ces règles, sera exclu de l'Accueil Jeunes pour une durée indéterminée.**

### Le non-respect des règles :

**La Communauté de Communes Dronne et Belle et L'Accueil Jeunes se réserve le droit de :**

- 🕒 Prévenir les parents,
- 🕒 Obtenir une réparation matérielle ou financière des dégâts occasionnés,
- 🕒 Interdire l'accès aux activités et/ou de l'Accueil Jeunes d'une ou plusieurs personnes pendant une période déterminée.
- 🕒 Exclure un jeune pour une durée déterminée, indéterminée et définitive selon la gravité de l'acte,